

Réunion du : 9 mars 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 25

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U18 poule D2 - Match N° 51922.1, US St Pierre 1 / E-Alligny 1 du 11 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 3 juin à 16h00.**

Demande acceptée.

Championnat U15 poule D1 - Match N° 51804.1, CS Corbigny 1 / ASA Vauzelles 1 du 11 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **avancer cette rencontre à 10h30.**

Demande acceptée.

1.2. Rencontre repositionnée.

Championnat U18 poule D1 - Match N° 51900.1, SNID 2 / FC Nevers 1 du 25 février.

- La commission repositionne cette rencontre le **samedi 8 avril.**

1.3. Forfait déclaré.

Championnat U15 poule D2 - Match N° 51856.1, E-RC Nevers-Challuy-Sermoise 1 / E-Moulins 1 du 4 mars.

Forfait déclaré de l'équipe de l'E-Moulins 1, match perdu 0-3, -1 point, amende 40€.

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U13 D2 poule A - Match N° 51686.1, AS Charrin 1 / FC Nevers 1 du 11 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 8 avril.**

Demande acceptée.

Championnat U13 D3 poule B - Match N° 51732.1, Snid 3 / US St Pierre 1 du 11 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **inverser cette rencontre qui aura donc lieu au stade du Panama à St Pierre.**

Demande acceptée.

Championnat U13 D3 poule B - Match N° 51735.2, Snid 3 / V. Prémery 1 du 20 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **avancer cette rencontre au 13 mai.**

Demande acceptée.

Championnat U13 D3 poule Féminines - Match N° 51758.1, Snid 4 / CS Corbigny 2 du 11 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 15 avril.**

Demande acceptée.

3 – RAPPEL AUX EDUCATEURS

- **U11 / U13 « OPERATION BANC EXEMPLAIRE ».**

Afin d'instaurer un **climat d'apprentissage** et d'**esprit sportif** sur nos rencontres U13 et U11, la Commission Technique Jeunes préconise qu'il soit installé sur tous les terrains du football à 8 des zones techniques de part et d'autre des buts à 11. Celles-ci doivent être délimitées à l'aide de coupelles et dans l'idéal un banc ou des chaises pourront y être placés. Enfin, seules les personnes autorisées (éducateur, dirigeant et remplaçants) pourront s'y installer pendant la durée de la rencontre.

- **U13 « DEFI JONGLERIE ».**

Ce défi est à mettre impérativement en place avant le début de chaque rencontre. Pour cela il faut donc prévoir le début de ce défi à **10h15 précises** et par conséquent il est nécessaire que l'échauffement soit fait en amont :

- *Distance : parcourir 26 m (longueur de la surface de réparation).*
- *Feuille de suivi à compléter correctement pour un meilleur traitement (se référer à la feuille « spécimen »).*
- *Feuille à retourner **obligatoirement** par mail au secrétariat ctournois@nievre.fff.fr dans les 48h00. (Si la feuille n'est pas retournée, aucun point ne pourra être attribué aux équipes concernées).*
- *Parution des classements par niveau : suggestion aux éducateurs, prendre en photo la feuille en cas de contestation lors de la parution des classements intermédiaires par nos soins.*

- **« PAUSE COACHING ».**

Indissociable de la formation des jeunes joueurs, ce temps de 2 mn maximum est dédié à la transmission des consignes. Ce temps de « coaching » doit être exclusivement un moment d'échanges entre joueurs et responsable d'équipe. Elle doit aussi contribuer au climat serein d'une rencontre.

- **« ASSISTANT A LA TOUCHE ».**

L'apprentissage passe obligatoirement par la connaissance des règles du jeu. La commission insiste sur la mise en application systématique du rôle de l'assistant tenu par un joueur (rotations, 1 temps d'assistant = 1 temps de jeu). La personne désignée et formée **tuteur de l'assistant** est, bien entendu, indissociable de cet apprentissage.

4 – INFOS CLUBS FESTIVAL U13

- **Les éducateurs des équipes qui se seront qualifiées (plateaux prévus le 18 mars et au maximum le 22 mars) à la Finale Départementale du Festival U13 seront conviés à une réunion préparatoire à la finale du 1^{er} avril à Decize le **vendredi 24 mars 2023 à 19h00 au siège du District de la Nièvre.** Cette réunion est **OBLIGATOIRE** pour tous les responsables (ou adjoints) d'équipes, en cas d'absence la commission appliquera la sanction de référence.**
- Est-il nécessaire de rappeler que certaines équipes participantes à notre Finale Départementale se disputeront deux places qualificatives à la Finale Régionale de la **COUPE DE FRANCE U13.**
- Est-il nécessaire de rappeler que, pour la majorité des enfants participants, cette journée restera comme un souvenir inoubliable, festif, fair-play ce qui sous-entend une exemplarité de tous.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.